



PRIX POUR LA CREATIVITE DES FEMMES EN MILIEU RURAL

Décerné depuis 1994 par la WWSF - Women's World Summit Foundation
Fondation Sommet Mondial des Femmes, basée à Genève, Suisse

(492 lauréates honorées à ce jour et publiées sur Internet)

Prochaine remise du prix en 2025

Critères du Prix en ligne

<http://womensection.woman.ch/index.php/fr/prix-femmes-rurales>

Formulaire de nomination

À retourner avant le 30 avril par courrier postal



CANDIDATE

Nom _____

Prénom _____

Age _____

Adresse _____

Pays _____

Tél. _____ Fax _____

E-mail _____ Site web _____

NOMINATEUR (TRICE)

Nom _____

Prénom _____

Organisation _____

Adresse _____

Pays _____

Tél. _____ Fax _____

E-mail _____ Site web _____

Relation avec la candidate _____

Liste de documents de soutien

- Lettres de recommandation
- Articles de journal
- Publications
- Autres (photos, vidéos)

Jury du Prix

Maria Elfriede (Elly) Pradervand (Suisse); Gulzar Samji (Canada); Jyoti Macwan (Inde);
--

Prochaine remise de prix en 2025

Les documents de nomination doivent nous parvenir par la poste **avant le 30 avril**
Fondation Sommet Mondial des Femmes (FSMF) - Women's World Summit Foundation (WWSF)
CP 1504, 1211 Genève 1, Suisse

Tél. : +41 (0) 22 738 66 19 - www.woman.ch - wwsf@wwsf.ch



Prix WWSF pour la créativité des femmes en milieu rural

Directives pour la nomination

PROCHAINE REMISE DU PRIX EN 2025



Décerné depuis 1994 par la WWSF Fondation Sommet Mondial des Femmes, une organisation humanitaire, internationale à but non lucratif, oeuvrant pour la mise en application des droits des femmes et des enfants, le Prix (US \$ 1000 par lauréate) est attribué aux femmes et aux organisations de femmes faisant preuve de créativité, de courage et d'un engagement exceptionnel dans le but d'augmenter la qualité de vie en milieu rural (492 prix décernés à ce jour). Le Prix vise à attirer l'attention de la communauté internationale sur les contributions apportées par les lauréates à un développement durable, à la sécurité alimentaire et à la paix, ainsi que de susciter plus de reconnaissance et de soutien pour leurs projets.

Éligibilité

- Peuvent être nommées : des femmes et des organisations de femmes actuellement actives dans le milieu rural et dont les efforts n'ont pas encore été récompensés. **Les candidates ne peuvent pas se nommer elles-mêmes.**
- La personne qui soumet une candidature doit avoir une expérience directe de l'activité de la candidate et ne peut proposer un membre de sa famille, ni être membre de l'organisation de la candidate nommée ; de même une organisation ne peut nommer un de ses responsables (fondatrice, présidente ou autres). Un maximum de 3 candidates peut être soumis. La personne qui soumet la candidature s'engage à organiser une cérémonie en l'honneur de sa candidate si elle est sélectionnée pour le prix et à y inviter la presse.

Les nominations doivent inclure les documents suivants :

- ❶ L'original de la lettre, signée, indiquant comment la personne qui a soumis cette candidature connaît la candidate et depuis combien de temps.
- ❷ Une biographie de la candidate (nom et prénom, âge, éducation, milieu familial, lieu de travail) et une description de son projet (2-3 pages rédigées par la personne qui a soumis cette candidature) ainsi que les circonstances qui l'ont amenée à effectuer ce travail créatif, les obstacles surmontés et l'impact sur la communauté rurale locale. L'histoire des candidates doit démontrer leur créativité, leur courage, voire leur sacrifice dans la lutte pour l'amélioration de la vie en milieu rural. Il faut spécifier si la candidate a déjà été nommée pour d'autres prix, ou si elle en a déjà reçu.
- ❸ L'original de deux lettres de recommandation d'organisations (ou d'individus) autres que celle (ou celui) qui soumet la candidature et, si possible, d'autres documents la présentant (articles de journaux, publications, etc.).
- ❹ Quelques photographies de bonne qualité (avec le nom au verso) de la candidate pour une publication éventuelle.

Critères

L'impact durable du prix dépend de l'intégrité de la personne qui soumet une candidature et de la qualité des nominations. Le prix se veut une récompense pour les résultats accomplis plutôt qu'une aide aux projets futurs. La présentation de la candidate doit être la plus précise possible.

Les éléments suivants doivent être mis en avant :

- * **Un courage et une persévérance exceptionnels**
- * **L'aspect innovateur de la démarche**
- * **L'effort fait pour préserver et respecter l'environnement (si cela correspond au travail de la candidate)**
- * **L'impact durable sur la communauté**
- * **Souligner comment l'action de la candidate soutien les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Agenda 2030 de l'ONU – lien <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>**

Les lauréates sont sélectionnées par un Jury international composé des membres du conseil d'administration de la Fondation. Le résultat est proclamé le **1er octobre** et les célébrations s'organisent le **15 octobre - Journée Internationale des Femmes Rurales**. La WWSF s'engage à récompenser chaque année 5 à 10 femmes leaders et groupements de femmes rurales dans le monde. Pour plus d'information, consultez notre site web www.woman.ch

Fondation Sommet Mondial des Femmes (FSMF) - Women's World Summit Foundation (WWSF)
CP 1504, 1211 Genève 1, Suisse - E-mail : wwsf@wwsf.ch - www.woman.ch

Les documents de nomination doivent nous parvenir par la poste avant le 30 avril.